



06 OCT. 2017

Madame Deborah Schulte, députée
King – Vaughan
Présidente, Comité permanent de l'environnement
et du développement durable
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la Députée,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier le Comité permanent de l'environnement et du développement durable pour l'important rapport, intitulé « Un environnement sain, des Canadiens et une économie en santé : renforcer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* », qu'il a déposé à la Chambre des communes le 15 juin 2017. Veuillez accepter la présente lettre en tant que réponse du gouvernement au rapport du Comité.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE) est l'une des lois environnementales fondamentales du Canada, et le gouvernement du Canada s'en sert pour exécuter un grand nombre de ses programmes de protection de l'environnement et de la santé. La LCPE permet de surveiller, d'évaluer, de prévenir et de gérer un vaste éventail de risques pour l'environnement et la santé et de prendre des mesures à leur égard. Le gouvernement est reconnaissant des points de vue réfléchis communiqués par les membres du Comité, les témoins, les experts et tous les Canadiens qui ont participé à l'examen de la LCPE. Les risques pour l'environnement et la santé ont évolué depuis l'adoption de la LCPE en 1999, et le gouvernement convient avec le Comité que des changements doivent être apportés à cette loi pour la moderniser et l'améliorer. Le rapport du Comité, de même que les opinions exprimées par l'Opposition officielle et le Nouveau parti démocratique du Canada dans les rapports complémentaires, fourniront des renseignements utiles qui permettront d'atteindre cet objectif.

Le gouvernement du Canada s'engage à étudier avec soin chacune des recommandations du rapport et à présenter, d'ici juin 2018, un rapport sur les mesures prises, et celles à prendre, en réponse aux propositions du Comité. De plus, il s'engage à examiner de potentielles modifications à la LCPE ainsi qu'à publier un rapport détaillé expliquant son approche globale pour améliorer la mise en œuvre de la Loi dans le but de protéger l'environnement et la santé de la manière la plus efficace qui soit.

.../2

De même, en réponse à certaines recommandations du Comité, le gouvernement du Canada envisage de modifier des règlements, des politiques et des programmes. Comme la LCPE est avant tout une loi habilitante, une grande partie de sa force découle de la façon dont ses pouvoirs sont exercés, du moment où ils sont exercés et de la mesure dans laquelle ils sont exercés. Pour cette raison, certaines des recommandations du Comité seraient mieux réalisées par la mise en œuvre plutôt que par des modifications législatives. Par exemple, le gouvernement a l'intention de donner suite à certaines recommandations liées à la participation du public et à l'exercice de ses activités de manière ouverte et transparente. De plus, il pourrait être préférable d'aborder certaines recommandations ayant trait à la collecte de renseignements et à la prestation de rapport en apportant des changements à la mise en œuvre de la Loi.

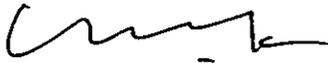
La gestion des produits chimiques constitue l'une des principales fonctions de la LCPE et a été l'un des principaux thèmes de l'examen du Comité. Le Plan de gestion des produits chimiques, mis en œuvre en application de la LCPE, a été lancé en 2006. Le gouvernement du Canada est en bonne voie d'atteindre l'objectif du Plan, qui est de terminer l'évaluation des 4 300 substances commercialisées dont il avait été déterminé, au cours du processus de catégorisation ayant pris fin en 2006, qu'elles devaient faire l'objet d'une évaluation. Parallèlement à l'examen de la LCPE, le gouvernement consulte un grand nombre d'intervenants afin de déterminer sur quels éléments devrait être axée la gestion des produits chimiques après 2020. Des efforts considérables sont déployés pour régler différents enjeux liés aux produits chimiques de façon exhaustive et préventive.

J'ai l'intention de continuer de collaborer avec la ministre de la Santé, ainsi qu'avec nos représentants ministériels, pour déterminer la meilleure façon de donner suite aux recommandations du Comité et d'améliorer la LCPE. Nous travaillerons aussi avec nos collègues du Cabinet sur des enjeux plus vastes qui exigent une approche pangouvernementale, et nous organiserons de nouvelles consultations ciblées. Par exemple, nous pourrions collaborer avec les peuples autochtones au sujet de l'amélioration des pouvoirs conférés par la LCPE, lesquels pourraient être utilisés pour améliorer la protection environnementale sur les terres de réserve des Premières Nations.

Comme l'examen du Comité vous a permis de le constater, la LCPE est un texte législatif long et complexe qui permet au gouvernement du Canada de prendre des mesures pour protéger les Canadiens contre les effets sur l'environnement et la santé humaine d'un grand nombre de sources de pollution – des substances toxiques et biotechnologiques aux véhicules, combustibles et gaz à effet de serre, en passant par la pollution atmosphérique, les déchets dangereux et les immersions en mer.

Je désire remercier les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, leurs employés, le personnel du Comité, ainsi que les autres représentants ministériels qui ont contribué au rapport. L'examen de la LCPE est une occasion unique de regrouper nos idées et d'examiner avec rigueur et attention les possibilités de modernisation et d'amélioration de cette importante loi.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée

c.c. L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée